Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260302-30_2026-DE

PLEUCADEUC
Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 2-2026
Délibération : 30-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 mars 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt et un février, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 15 puis 14 à partir de 20h00

Votants : 16 puis 15 à partir de 20h00

Pouvoirs : 1

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, LOYER Alain, ROUX Patricia, BUSSON Jean-François, BOCANDÉ Marie-Pierre, GUILLEMOT André, DEBAYS Evelyne, RACOUET Philippe, GUILLOUCHE Elodie, LANOE Rudy, RIO Letitia, NAFTEUX Yvonne, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.
Absent excusé : GABARD Sylvain, Samuel Le TREHUDIC, SERAZIN Léonie, BOULO DUGUÉ Céline (donne pouvoir à GUILLOUCHE Elodie).

Secrétaire de séance : GOURMIL Nathalie

++

OBJET : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DETR POUR FINANCER LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL ASSOCIATIF

M. le Maire expose le projet de construction d'un local associatif dont les coûts prévisionnels sont estimés à 57 900 € HT. Les dépenses sont inscrites au budget principal 2026.
Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

INTITULÉ DE L'OPERATION :	CONSTRUCTION D'UN LOCAL A DESTINATION DES ASSOCIATIONS
COÛT TOTAL DES TRAVAUX :	45 000,00€ HT

DEPENSES HT	
* travaux éligibles	49 500 €
* maîtrise d'œuvre	3 900 €
* bureau de contrôle technique	1 000 €
* bureau coordinateur SPS	1 000 €
* imprévus	2 500 €
* autres (à détailler)	
TOTAL DEPENSES HT :	**57 900 €**

(1) : à détailler éventuellement si tous les travaux ne sont pas éligibles à toutes les subventions

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260302-30_2026-DE

Financements publics concernés		Base éligible	% d'intervention sur base éligible	% d'intervention sur base éligible co-financeurs	Montant de subvention
DETR / DSIL	Sollicitée	**57 900 €**	**40,00%**		23 160 €
Autre cofinanceur	☐ **sollicité** ☐ **attribué**			#DIV/0!	0 €
Autre cofinanceur	☐ **sollicité** ☐ **attribué**			#DIV/0!	0 €
Autre cofinanceur	☐ **sollicité** ☐ **attribué**			#DIV/0!	0 €
Autre cofinanceur	☐ **sollicité** ☐ **attribué**			#DIV/0!	0 €
		SOUS-TOTAL	**40,00%**	**23 160 €**	
Auto-financement (sur base éligible)	☐ **emprunt** ☐ **fonds propres**	**57 900 €**	**60,00%**	**34 740 €**	
		TOTAL	**100,00%**	**57 900 €**	

Le projet devrait démarrer au 4ème trimestre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 57 900 € HT ;

- approuve le plan de financement exposé ;

- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ;

-autorise le Maire à signer tous documents permettant de mener à bien ce dossier.

Vote à l'unanimité :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 2 mars 2026
Le Maire, Loïc BALAC.